

ARRETE

Permission de voirie et interdiction de la circulation et du stationnement Création d'un branchement d'eau au niveau du 7 Rue des Fossés

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu les demandes présentées (demandes d'occupation de voirie pour travaux et demande d'arrêt de police de circulation) par l'entreprise SUEZ EAU FRANCE CENTRE VAL DE LOIRE sise 213 Rue du Christ 45200 AMILLY, pour la création d'un branchement d'eau, au niveau du 7 Rue des Fossés,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 82/24

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'entreprise SUEZ EAU France Centre Val de Loire est autorisée à entreprendre des travaux (création d'un branchement d'eau), au niveau du 7 Rue des Fossés et devra remettre en état, à l'identique, la chaussée à l'issue de ces derniers. Elle devra également prendre les dispositions nécessaires pour ne porter aucun dommage aux ouvrages existants.

ARTICLE 2 : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu dans un délai de 30 jours, à compter du 12 Décembre 2024 :

- l'interdiction de la circulation sera totale, pendant la durée de l'intervention, sauf pour les riverains, les véhicules d'urgence et les véhicules autorisés, Rue des Fossés,
- le stationnement des véhicules sera interdit aux abords du chantier.
- Une déviation sera possible depuis la Rue Grande et la Rue des Combattants par la Rue Chaude, la Rue du Plat d'Étain, la Rue des Tanneries et la Rue du Crot.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, sur cette voie.

ARTICLE 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire
- au SMICTOM de Gien
- à la Poste de Gien
- à l'entreprise SUEZ EAU FRANCE

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 27 novembre 2024

*Le Maire,
Denis GERVAIS*

